

Projet EUROPACT

Principaux enseignements et recommandations discutées lors de la conférence*

« Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières »

Projet mené par la MOT, entre juin 2011 et oct. 2012

25 octobre 2012

Rationaliser la gouvernance multi-niveaux de la coopération

Plus que jamais, dans un contexte en pleine évolution tant sur le plan européen que dans le cadre français, la dimension multiniveaux de la gouvernance des territoires transfrontaliers est omniprésente et en recomposition. Elle a été étudiée de près dans notre projet afin d'être mise en lumière et améliorée.

L'analyse des rôles des acteurs institutionnels impliqués dans la coopération a révélé une forte évolution des positionnements, avec d'un côté des collectivités assumant de plus en plus un rôle moteur dans la coopération, et de l'autre côté un Etat, pour ce qui est du cas français, en cours de repositionnement vers un rôle d'accompagnateur des démarches locales, tout en conservant un rôle clé dans ses domaines de compétence. Sur le long terme, cette évolution est concomitante de la construction européenne : les Etats acceptent de laisser, de façon certes encadrée, les collectivités construire des relations par delà les frontières.

L'étude des interactions entre les différents partenaires a enfin révélé la grande diversité de cas de figure en matière de gouvernance transfrontalière mais également d'une myriade d'acteurs et d'institutions sur ce sujet, sans que ceux-ci s'articulent de façon optimale entre eux, tant côté français que de l'autre côté de la frontière, venant démultiplier la complexité de la coopération.

1er Constat : Dynamisme et évolution des positionnements des acteurs dus aux nombreuses réformes de part et d'autre de la frontière

2ème constat : Nombreux incompris, tensions ou cloisonnements entre les différents partenaires

3ème constat : Nombreuses asymétries entre les fonctionnements nationaux.

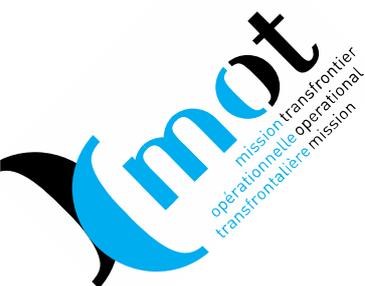
4ème constat : Un rôle à redéfinir pour les services de l'Etat central et déconcentré dans la gouvernance multiniveaux de la coopération transfrontalière.

* Les recommandations finales seront publiées dans leur version définitive d'ici la fin de l'année.

Renforcer la place du développement territorial transfrontalier

1er constat global : Nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale transfrontalière dans les politiques nationales, notamment dans la perspective d'une articulation avec la stratégie Europe 2020.

2ème constat global : Nécessité de renforcer la place du développement territorial transfrontalier dans les programmes européens, étant donné la faiblesse de leur prise en compte dans les programmes qui s'achèvent, dans une finalité d'aménagement du territoire.



Cette étude est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme Europ Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

38, rue des Bourdonnais 75001 Paris - France
www.espaces-transfrontaliers.eu

Tel : +33 1 55 80 56 80 - Fax : +33 1 42 33 57 00
mot@mot.asso.fr

Projet EUROPACT

Principaux enseignements et recommandations discutées lors de la conférence*

« *Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières* »

Projet mené par la MOT, entre juin 2011 et oct. 2012

25 octobre 2012

Principales recommandations

1. Renforcer l'articulation stratégie-gouvernance-financement
2. Intégrer le transfrontalier au droit commun dans les politiques publiques
3. Renforcer la gouvernance multi-niveaux du transfrontalier
4. A l'échelle locale, renforcer le rôle des collectivités territoriales et des groupements dans la construction des territoires transfrontaliers
5. A l'échelle régionale, renforcer le rôle stratégique des régions, en concertation avec les autres collectivités et groupements
6. Au niveau national, assurer une veille et un pilotage thématique par frontière
7. Identifier des référents transfrontaliers par ministère
8. Créer un comité de pilotage interministériel sur le transfrontalier
9. Désigner des préfets référents frontaliers
10. Renforcer l'observation sur les questions transfrontalières
11. Renforcer la place de la coopération transfrontalière dans l'Accord de partenariat
12. Mettre en cohérence les Accords de partenariats de la France et des Etats voisins sur les aspects liés à la coopération transfrontalière

